

VILLE DE MARSEILLE
MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13^{ème} et 14^{ème}
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Procès-verbal in extenso de la Séance du 23 avril 2014
BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE

La Séance est ouverte à 18 h 06, sous la présidence de M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur de Marseille.

Monsieur RAVIER.- Mes chers collègues, il est 18 h 06, nous sommes presque à l'heure pour ce deuxième Conseil d'arrondissements de cette nouvelle mandature qui est manifestement un peu plus serein que le premier. Pourvu que cela dure !

Monsieur RAVIER procède à l'appel nominal des élus.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Monsieur RAVIER.- Nous pouvons examiner le premier rapport.

RAPPORT N° 14-02 7S - FINANCES - Compte d'exécution de l'État Spécial du 7^e groupe d'Arrondissements pour 2013.

Madame MUSTACHIA, rapporteur.-

Bonsoir à toutes et bonsoir à tous ! Le compte d'exécution de l'Etat Spécial d'Arrondissements constate les réalisations effectuées par rapport aux crédits votés et les restes à réaliser par rapport à la Dotation Globale d'Arrondissements. Pour l'année 2013, le budget de fonctionnement s'élève à 2 842 900 euros ; le budget d'investissement s'élève à 307 974 euros.

Pour le fonctionnement, il y a eu en 2012 des reports de crédits de l'exercice 2012 pour un montant de 1 650 554,15 euros, provenant pour l'essentiel de sommes engagées ; ces reports se sont ajoutés à la dotation de fonctionnement allouée, portant à 4 493 454,15 euros les recettes constatées dans le compte d'exécution. Le total des réalisations, engagées et mandatées sur l'année 2013, a été de 2 955 182,74 euros. Le montant des dépenses engagées en 2013, mais non mandatées durant l'exercice, apparaissant en restes à réaliser à reporter en N+1, donc pour 2014, s'élève à 801 072,85 euros. Pour 2014, les crédits réellement disponibles sont de 737 198,56 euros. Vous avez tout le détail dans l'annexe ci-jointe.

En investissement, à la dotation de 302 974 euros allouée en 2013 se sont ajoutés 103 068,70 euros provenant du résultat de 2012, donnant un budget disponible en 2013 de 406 042,70 €. Sur ce total, 316 539,70 euros de travaux d'investissements ont été mandatés durant l'année 2013 et 70 860,33 euros ont été engagés, mais non mandatés, ce qui représente en résultat cumulé un taux de réalisation des dépenses de 95,4 % du montant alloué pour l'année.

Le montant disponible reporté sur 2014 s'élève à 18 642,67 euros.

La lecture du rapport n° 14-02 7S est terminée. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme MUSTACHIA. Avant de mettre ce rapport aux voix, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce rapport ?

Monsieur MARI.-

Monsieur le Maire, comme vous l'avez noté, ce Compte d'Exécution n'est pas le vôtre, mais celui de la mandature précédente. Je voudrais simplement signaler le taux remarquable de réalisation, que ce soit en fonctionnement puisque l'on est à 83,6 %, ou que ce soit en investissement, où l'on est à 95,4 %. J'ose espérer que l'an prochain, à la même époque, nous aurons ce même taux de réalisation, ce taux de réalisation provenant du dynamisme des équipes municipales, à la fois des fonctionnaires et des élus de la mandature précédente.

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire de Secteur, mes chers collègues, notre Groupe s'abstiendra bien évidemment de voter ce compte d'exécution de l'Etat Spécial dans la mesure où nous n'avons pas partagé les mêmes choix avec la précédente majorité de Secteur. Par contre, nous le voterons, avec Monique CORDIER, au Conseil Municipal, puisqu'il fait partie d'un ensemble de dossiers et donc, nous serons amenés à voter l'ensemble des dossiers. C'est donc l'explication de vote que je donne aujourd'hui.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MIRON. Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 14-02 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du Groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et du Groupe Front de Gauche, abstention du Groupe "Marseille Bleu Marine" et du Groupe "En avant Marseille")

RAPPORT N°14-03 7S - Paiement des frais afférents à diverses dépenses à caractère protocolaire.

Monsieur GIORGI, rapporteur.- Pour ce rapport n° 14-03 7S, il s'agit du paiement des frais afférents à diverses dépenses à caractère protocolaire. La prise en charge par le budget de la Mairie de Secteur des frais afférents à la remise de prix, prestations diverses, récompenses, rentre dans le cadre de la loi 82-2173 du 2 mars 1982 et du décret 88-74 du 21 janvier 1988 fixant la nomenclature des pièces justificatives que le comptable doit exiger avant de procéder au paiement. A ce titre, il importe que le Conseil d'Arrondissements confirme à Monsieur le Maire l'autorisation de faire prendre en charge par l'Etat Spécial d'Arrondissements ces diverses dépenses, sous réserve d'en justifier par certificat administratif l'intérêt communal.

Dans la limite des crédits prévus chaque année au Budget par le Conseil d'Arrondissements au titre des articles 6232 "Fêtes et cérémonies", 6238 "Diverses dépenses de fêtes et cérémonies" et 6257 "Réceptions", les dépenses à l'occasion de remises de prix, prestations diverses et récompenses pourront être ordonnées par le Maire de Secteur selon les conditions définies ci-après, prévoyant les bénéficiaires, les catégories de prestations et les événements donnant lieu à l'octroi de ces avantages. Les bénéficiaires : la population des 13^e et 14^e arrondissements, entre autres les scolaires, les sportifs, les adhérents des centres d'animation de la Mairie, les personnes méritantes, puis les personnalités reçues à la Mairie de Secteur, les invités à des réceptions.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre aux voix ce rapport.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, chers collègues, je vais reprendre une de vos citations, je vous en donne lecture : "diminuer les dépenses de communication, de représentation et des frais de mission des élus, ainsi que le nombre de cérémonies et autres actions protocolaires coûteuses". Je suppose que vous reconnaissez cette citation, elle est de vous, elle est dans votre programme. D'où la question, M. RAVIER, avant de voter cette délibération, y a-t-il dans ce qui nous est proposé, des actions protocolaires coûteuses ? Y a-t-il un nombre de cérémonies que vous voudriez éliminer ? Si c'est le cas, j'aimerais que vous nous les signaliez. Si ce n'est pas le cas, j'aimerais savoir pourquoi vous avez fait votre campagne sur ce genre de questions. C'est simplement une précision pour l'avenir, pour savoir ce que vous allez maintenir et ce que vous allez changer, puisque maintenant on n'est plus dans la campagne, on est dans l'action, c'est ce que vous nous avez dit la dernière fois. Vous l'avez dit, M. RAVIER, et donc il faut commencer à respecter les promesses. Donc je voudrais savoir ce que l'on fait.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. JOHSUA, d'entrer dans le vif du sujet et de vous inquiéter des frais que je pourrais engendrer dans l'achat de coupes, de médailles, de tee-shirts et autres casquettes fournies par la Mairie de Secteur aux jeunes de nos quartiers, car c'est de cela dont il s'agit ici, il ne s'agit pas de dépenses somptuaires a priori, mais plutôt de récompenser de façon symbolique, bien humblement, les jeunes et les personnes méritantes de notre secteur, d'encourager la jeunesse dans ses activités scolaires ou autres.

Mais n'ayez aucune crainte, l'engagement de réduire ou de traquer la dépense inutile est d'ores et déjà engagée ! Parmi les 18 Adjointes au Maire ou Délégués de quartier, la loi m'oblige à prendre 1 seul Conseiller Municipal parmi mon Groupe, j'ai préféré en prendre 5, 6 même. Ils ne bénéficieront donc pas des indemnités prévues lorsqu'un Conseiller est Adjoint au Maire de Secteur, donc ils ne percevront pas ces indemnités, ce qui nous fera une économie déjà sur l'ensemble de la mandature de 300 000 euros. Vous voyez donc que nous avons déjà engagé une petite cure d'économies, sinon d'austérité, je laisse cela à la Gauche. Mais en ce qui nous concerne, nous faisons des efforts sur nos indemnités.

Voilà un exemple précis d'engagement d'ores et déjà respecté. Et nous ferons le maximum, je suis sûr, avec votre aide, M. JOHSUA, avec votre soutien, pour faire des économies dans divers domaines, dans tous les domaines, quand c'est nécessaire bien sûr. Et je suis certain qu'il y a de quoi faire et de quoi économiser l'argent précieux du contribuable ! D'autant que l'on nous fait savoir que le Gouvernement que vous soutenez, et on n'est pas là pour débattre non plus, on est là pour la création locale, prévoit 50 milliards d'économies, c'est-à-dire 50 milliards d'impôts d'une manière ou d'une autre, et que le Président de la Communauté Urbaine a d'ores et déjà annoncé que les impôts allaient augmenter. Nous allons donc, nous, ici dans notre modeste Mairie de Secteur, faire preuve d'économies !

Ai-je répondu à votre question ?

Monsieur JOHSUA.- Oui, vous avez répondu sur ce que cela devrait être dans le futur, mais pas dans la délibération !

Monsieur RAVIER.- Il va falloir, M. JOHSUA, que vous me croyiez sur parole !

Monsieur JOHSUA.- Justement, j'ai beaucoup de mal à le faire !

Monsieur RAVIER.- Je vous ai donné un exemple.

Monsieur JOHSUA.- Ce sera dans la délibération suivante, savoir si l'on vous croit sur parole ou pas, mais dans celle-là, ce que je constate, c'est que pour l'instant vous prenez les crédits, et c'est ce que nous avons voté, vous dites que ces crédits vous sont attribués, vous les prenez tels quels, vous n'avez pas demandé à la Mairie Centrale de diminuer ces crédits, si j'ai bien compris, non, ceci c'est l'acte actuel que nous avons voté, ou alors j'ai mal compris. Nous avons levé la main.

Monsieur RAVIER.- Vous avez peut-être mal compris que là il ne s'agit pas de crédits, mais vous m'accorderez le droit de le faire. Pour l'instant, il ne s'agit pas de crédits !

Monsieur JOHSUA.- M. RAVIER, vous présidez cette séance, on n'est plus la dernière fois.

Monsieur RAVIER.- Justement !

Monsieur JOHSUA.- Donc, si vous permettez de poser une question, laissez-moi terminer ! Et je ne serai pas trop long. Je vous dis simplement que je constate qu'à cette fois, nous avons levé la main, vous n'avez pas diminué d'un seul centime les crédits qui vous sont attribués, pour l'instant. Nous en ferons le bilan l'année prochaine !

Monsieur RAVIER.- Où voyez-vous les crédits dans ce rapport, M. JOHSUA ? Pour l'instant, il ne s'agit pas de crédits, vous avez mal lu !

Monsieur JOHSUA.- M. RAVIER, on vous donne la possibilité d'en dépenser une certaine quantité, c'est ce que nous allons voter là maintenant. Vous nous dites que vous ne le ferez pas, on constate et on verra la prochaine fois. D'accord ?

Monsieur RAVIER.- J'expliquerai aux enfants de notre Secteur que les économies nécessaires passent par la non-remise de coupes ou de médailles et de tee-shirts et de stylos qu'ils recevaient jusqu'à présent lorsqu'ils s'adonnaient aux pratiques sportives ou lorsqu'ils excellaient dans un domaine quel qu'il soit, et je leur expliquerai que c'est sur votre suggestion, M. JOHSUA !

Madame MASSE.- Monsieur le Maire de Secteur, je vous demanderai juste une précision tout de même. Vous parlez des indemnités, mais c'est sur le budget de la Mairie Centrale. Ce sont des économies certes que l'on va faire, mais pour la Municipalité Centrale de la Mairie de Marseille et non pas pour la Mairie de Secteur. Il ne va pas y avoir une manne d'argent au budget de la Mairie de Secteur, mais à la Mairie Centrale. C'est une petite précision. Merci.

Monsieur RAVIER.- Et j'apporte une précision à cette précision. Je suis certain, Mme MASSE, que vous avez conscience que, que ce soit le budget de la Mairie de Secteur ou le budget de la Mairie Centrale, c'est toujours le même qui paye, c'est le contribuable marseillais. Donc notre but, c'est de participer à l'effort municipal. Je ne doute pas que la Municipalité fera elle aussi preuve d'efforts, puisque la Communauté Urbaine annonce déjà des augmentations d'impôts, mais nous sommes certains que ces impôts seront bien utilisés. Encore une fois, chaque euro est trop précieux. Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 14-03 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du Groupe "Marseille Bleu Marine", du Groupe "En avant Marseille", et du Groupe "Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts", abstention du Groupe "Front de Gauche")

Monsieur RAVIER.- Merci à vous, je ferai bon usage de ces sommes considérables !

RAPPORT N° 14-25937-SAC – 14-04 7S - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES - SERVICE DES MARCHES PUBLICS – Délégation du Conseil Municipal au Conseil d'Arrondissements pour passer des marchés sans formalités préalables en raison de leur montant. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame MUSTACHIA, rapporteur.- Ce rapport n°14-04 7S concerne la délégation du Conseil Municipal au Conseil d'Arrondissements pour passer des marchés sans formalités préalables en raison de leur montant. Par délibération n°14/25937/SAC du 11 avril 2014, le Conseil Municipal a donné délégation aux huit Mairies d'Arrondissements pour leur permettre de gérer au mieux les équipements mis à leur disposition, ainsi que passer et régler tous les marchés inférieurs au seuil de 15 000 euros. Pour l'application des dispositions du présent article, le Maire d'Arrondissements peut recevoir délégation du Conseil d'Arrondissements, dans les conditions fixées à l'article L.2122-22, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La lecture du rapport 14-04 7S est terminée. Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, juste avant d'aborder le rapport, je voudrais simplement vous poser une question. Jusqu'à présent, les Conseils d'Arrondissements étaient filmés et diffusés sur Internet : est-ce un problème technique qui fait qu'aujourd'hui ce n'est pas filmé ? Ou est-ce votre volonté de supprimer la diffusion publique des Conseils d'Arrondissements ?

Monsieur RAVIER.- Le contrat était caduc à la fin de la mandature, m'a-t-on dit. Je n'ai pas eu vraiment le temps de me pencher sur ce sujet, mais je m'y suis quand même un peu intéressé puisque j'ai souhaité savoir si ce coût, en gros entre 1 500 et 1 700 euros la séance, était pertinent. Il m'a été rapporté comme première information que notre Conseil d'Arrondissements était suivi en direct sur Internet par une cinquantaine de personnes, en moyenne. Je n'ai pas encore obtenu l'information de savoir combien de Marseillais ou autres internautes pouvaient a posteriori prendre connaissance de ce qui avait été débattu quelques jours, quelques semaines ou quelques mois plus tôt. Je voudrais me faire une idée sur la pertinence de cette diffusion, sachant que c'est 1 500 ou 1 800 euros la séance, et si nous comptons entre 7 et 8 séances de Conseil d'Arrondissements chaque année, faites la multiplication, voilà peut-être une économie qui est à apprécier, sachant que si ce service n'était pas reconduit, nos débats seraient retranscrits sur le site Internet, de manière écrite, rédigée, et les citoyens pourraient quand même lire et savoir ce qui a été affirmé ici, les promesses que nous nous sommes engagés à prendre, les décisions que nous avons prises. La démocratie ne sera pas en danger, les économies seront réalisées.

Monsieur MARI.- Cette décision vous appartient, mais au niveau de notre Groupe, nous considérons que les débats publics méritent de continuer à être diffusés sur Internet, et de ne pas avoir comme un des premiers actes politiques de votre mandature une censure des débats diffusés, parce que ce serait un geste très fort ! Mais comme vous êtes aussi soucieux, j'ai entendu, Monsieur le Maire, que vous étiez soucieux de faire faire des économies au contribuable, je vais vous faire une proposition à l'occasion de ce rapport, puisque vous avez noté que vous pouvez passer des MAPA entre 15 000 euros et 205 000 euros, même si cette délibération ne concerne que les MAPA de 15 000 euros...

Monsieur RAVIER.- ...Les MAPA de 205 000 euros, on n'en est pas encore là !

Monsieur MARI.- Mais cela va venir en tout cas.

Monsieur RAVIER.- Mais vous êtes comme M. JOHSUA, vous me faites un procès ou vous commentez le futur ! Jugez-nous sur ce que nous faisons aujourd'hui et pas sur ce que nous pourrions faire dans quelques semaines ou dans quelques mois !

Monsieur MARI.-

Non, je vous fais une proposition concrète, pour être sûr que l'argent du contribuable du 13-14 et le budget de la Mairie de Secteur sont bien utilisés, de faire le pendant d'une Commission d'appel d'offres qu'il y a dans une Mairie de plein exercice, avec bien entendu la majorité qui reste la majorité, et avec la présence, comme en Mairie Centrale, de représentants de l'opposition de chaque Groupe dans une Commission d'appel d'offres pour les MAPA. Même si la loi ne vous y oblige pas, voilà la proposition que l'on peut vous faire aujourd'hui.

Monsieur RAVIER.- Votre proposition est entendue. Moi, je suis un légaliste, j'applique la loi !

Monsieur JOHSUA.-

Monsieur le Maire, vous avez eu la bienveillance de l'évoquer, nous avons constitué un groupe Front de Gauche comme vous l'avez signalé tout à l'heure.

Je reviens à la délibération dont nous sommes en train de discuter. Comme M. MARI vient de le rappeler, vous donnerez l'autorisation d'engager des contrats jusqu'à une certaine somme. Je vais vous dire très clairement, Monsieur le Maire, que je vais vous faire un procès d'intention, un manque de confiance : je refuse de vous donner une telle possibilité, parce que je n'ai aucune confiance dans ce que vous allez en faire ! M. RAVIER, (... *inaudible*) systématiquement les personnes, cela va être difficile, je comprends pourquoi vous ne voulez pas filmer. Je vous dis la chose suivante : la seule expérience que j'ai de votre parti, elle est celle que j'ai connue à côté d'ici, à Vitrolles, et je sais que c'est exactement ce genre d'autorisation qui a conduit vos prédécesseurs devant les tribunaux. Je voudrais vous éviter une chose de ce genre, M. RAVIER !

Monsieur RAVIER.- C'est très sympathique et très amical !

Monsieur JOHSUA.-

Et donc je souhaiterais que vous-même, d'une manière démocratique, vous disiez qu'y compris ces questions-là seront soumises au contrôle de notre assemblée, peut-être d'une manière déléguée, peut-être pas pour tout le monde, mais il n'est pas possible de laisser à un Parti comme le vôtre la possibilité d'engager de tels contrats ! Donc, M. RAVIER, c'est effectivement un jugement a priori, c'est un manque de confiance, c'est un procès d'intention, prenez-le comme vous le souhaitez, mais c'est exactement ce que je vais vous dire : pas de confiance pour ça et il est exclu que notre Groupe vous donne l'autorisation de faire une chose de ce genre !

Monsieur RAVIER.

- Merci, M. JOHSUA, pour votre belle démonstration de démocratie et du respect des élus qui ont l'été démocratiquement, vous m'avez fait d'ailleurs vous-même cette remarque lors de notre premier Conseil d'Arrondissements, vous aviez bien été obligé de reconnaître que nous avons été élus dans les règles de l'art, et à partir de là, effectivement, vous nous faites un procès d'intention, venant du Front de Gauche en particulier, dont vous n'êtes pas vraiment issu, je crois vous êtes issu de la Ligue Communiste et Révolutionnaire qui chaque fois qu'elle s'est abattue dans un pays ou dans une commune, le résultat de sa politique a conduit au désastre économique, social et humain, cela s'est traduit par des millions de morts, par des déportations massives, par des privations de libertés tant syndicales que religieuses, etc. Donc, recevoir des leçons de démocratie de votre part, M. JOHSUA, c'est l'hommage du vice à la vertu ! Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune autre intervention*)
Je mets donc aux voix ce rapport.

(*M. JOHSUA demande à nouveau la parole*)

Monsieur RAVIER.-

Je veux bien vous donner la parole une fois, mais nous ne sommes pas là pour débattre, nous ne sommes pas sur un plateau de télévision, on ne va pas passer non plus quatre heures, je vous laisse vous exprimer. Je vais en profiter pour ajouter que vous avez la prétention d'avoir constitué un Groupe, mais être deux, cela forme peut-être un couple, mais pas un groupe ! A partir de là, comme je vous l'ai dit, je suis légaliste et il n'y a pas de Règlement Intérieur dans cette Mairie de Secteur, je vais sans doute, en bon démocrate et républicain, me référer au règlement de la Mairie Centrale qui veut que pour constituer un Groupe il faut être cinq ! Mais en étant deux, cela ne fait même pas la moitié de cinq ! Alors, ne soyez pas étonné si vous n'obtenez pas les moyens matériels que l'on peut accorder à un véritable Groupe. Donc, pour l'instant, je vous accorde le droit de me faire des procès d'intention en public, il me semble que c'est déjà pas mal !

Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-25937-SAC - 14-04 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du Groupe "Marseille Bleu Marine" et du Groupe "En avant Marseille", vote "contre" du Groupe "Front de Gauche", abstention du Groupe "Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts")

RAPPORT N° 14-25892-DDU - 14-05 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN – SERVICE ACTION FONCIERE - 14^e arrondissement - Les Arnavaux - 317, boulevard Danielle Casanova - Avenant au bail emphytéotique des 14 et 18 juin 1991 consenti à la Société Petronaphte FINA portant sur la renonciation de la Ville à la clause sur la solidarité du preneur dans le cadre de la cession de ses droits réels. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.-

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation de l'avenant au bail emphytéotique en date des 14 et 18 juin 1991 par lequel la Ville de Marseille renonce à la clause sur la solidarité de la société Petronaphte, dans le cadre de la cession de ses droits au bail à la Société Sud Robinetterie Industrie.

Je rappelle donc que la Ville avait mis à la disposition de la Société Petronaphte pour une durée de 70 ans un bien immobilier situé au boulevard Casanova, dans le 14^e arrondissement, consistant en un hangar d'une superficie de 320 m². Suite à la cessation de son activité, la Société Petronaphte a fait savoir à la Ville qu'elle souhaitait céder d'une part ces locaux et d'autre part les droits réels résultant du bail à la Société Sud Robinetterie Industrie, qui se porte acquéreur de l'ensemble. Afin de se désolidariser de cette société, Petronaphte sollicite la renonciation de la Ville à engager la solidarité du locataire dans le cadre de la cession de ses droits, comme prévu à l'article 7 du bail emphytéotique.

Comme son nom ne l'indique pas forcément, la Société Sud Robinetterie Industrie ne fabrique pas des robinets, mais des vannes de gros diamètre destinées notamment à l'industrie pétrochimique. C'est un acteur reconnu et très bien implanté dans le tissu industriel marseillais et également sur le plan international. C'est pourquoi je vous propose, mes chers collègues et Monsieur le Maire, d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des interventions ?

Madame PONCET-RAMADE.-

C'est donc un bail emphytéotique de 70 ans qui a commencé en 1991 et là, la société Petronaphte le cède à la Société Sud Robinetterie. Je voudrais connaître le montant du loyer qui avait été fixé dans le cadre de ce bail emphytéotique et savoir si loyer va être réévalué, ce qui serait assez légitime. Quand on change de partenaire, en général on réévalue le loyer. Donc c'était 320 m² boulevard Danielle Casanova, mais on n'a pas le montant du loyer. Merci.

Monsieur DUDIEUZERE.- On n'a pas le montant du loyer, c'est une information qui ne nous a pas été communiquée.

Madame PONCET-RAMADE.-

La Ville est suffisamment pauvre pour faire attention aux loyers qu'elle perçoit et c'était d'améliorer le train de vie de la Ville.

Monsieur RAVIER.- Est-ce qu'un élu du Groupe de la majorité municipale peut répondre à cette question, sachant que le bail est accordé par la Ville ?

Monsieur MIRON.-

Monsieur le Maire de Secteur et mes chers collègues, je ne peux pas répondre à cette question. J'invite juste Mme PONCET-RAMADE qui, comme chacun le sait, depuis des décennies est élue et est très intéressée par le bien public et très intéressée par les économies qui ont été faites par la Ville depuis des décennies, je la connais depuis quelques années et je ne l'ai jamais entendu poser ces questions, c'est la première fois qu'elle pose ces questions. Je l'invite à se rapprocher du Secrétariat Général, de poser la question par écrit et je suis certain qu'il lui sera répondu.

Monsieur RAVIER.- Nous n'en doutons pas. Merci, M. MIRON, pour ces conseils éclairés. S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix ce rapport.

Madame PONCET-RAMADE.- Je n'ai pas le renseignement.

Monsieur RAVIER.- Il vous sera communiqué. M. MIRON vous a conseillé de vous rapprocher du Service compétent de la Ville de Marseille. Je demanderai au Directeur Général des Services, peut-être pourra-t-il se renseigner et nous transmettrons à la fois personnellement et directement à Mme PONCET-RAMADE la réponse à votre question et elle sera communiquée lors du prochain Conseil à l'ensemble de la population.

LE RAPPORT N° 14-25892-DDU – 14-05 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du Groupe "Marseille Bleu Marine" et du Groupe "En avant Marseille", abstention du Groupe "Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts" et du Groupe "Front de Gauche")

RAPPORT N° 14-25915-DEEU - 14-06 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE ENERGETIQUE - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES – DIRECTION DES FINANCES – Présentation du rapport sur la situation en matière de Développement Durable 2013. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame FARKAS, rapporteur.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, rapport 14-06 7 S, l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi "Grenelle 2" portant "Engagement National pour l'Environnement" rend désormais obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable, préalablement au débat sur le projet de budget, et pouvant à défaut entacher le budget d'irrégularité en entraînant l'annulation de la délibération le portant.

Il est attendu que le rapport présente à la fois un bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire. Les objectifs sont : 1, lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère, 2, préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources, 3, cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations, 4, épanouissement de tous les êtres humains, 5, dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. L'intérêt est de discerner dans quelle mesure les actions politiques ou programmes ont un impact positif, neutre ou négatif par rapport à la prise en compte des cinq finalités de développement durable et d'identifier les transversalités à conforter ou à construire entre politiques pour une meilleure cohérence de l'action publique en faveur d'un développement durable. Ces bilans, dans une perspective d'amélioration continue, ont vocation à comporter une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions politiques publiques et programmes.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme FARKAS. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur JOHSUA.

- Monsieur le Maire, cette délibération est une plaisanterie ! Parce qu'on nous demande de l'adopter, parce que c'est la loi qui l'oblige ! Donc on nous fait voter des trucs en disant : "on va regarder ce qui va se passer du point de vue du développement durable". Mais il suffit d'ouvrir le dossier qui nous est présenté pour savoir que c'est absolument ridicule ! Nous avons un camembert qui nous est donné là où l'on voit que, et cela fait plusieurs années qu'ils nous ont promis des choses, 19 % à peine de ce qui est promis, ce qui est lamentable en tant que tel, a été réalisé ! Il n'y a rien sur le développement durable dans ce rapport, et rien des choses qui sont les plus importantes ! On ne va pas reprendre ici la campagne électorale, mais si on veut vraiment lutter sur les questions de pollution, évidemment qu'il faut jouer sur les transports, cela ne peut pas être autrement ! Et, Monsieur le Maire, vous le savez d'ailleurs puisque nous avons fait une proposition qui n'a pas pu se réaliser ici, la question de savoir comment on traite la question de la L2, ici spécifiquement, sur les quartiers Arnavaux et Saint-Joseph. C'est un vœu que nous avons posé, c'était trop tard, ceci je comprends bien, quand on vous l'a proposé, mais on le fera au prochain Conseil d'Arrondissements, ce serait bien que notre Conseil, de manière unanime, dise que ce n'est pas possible de faire les choses comme elles sont là ! C'est l'ensemble qui est de cette manière-là ! Il n'y a rien sur la question de l'eau ! Il n'y a rien sur le développement durable ! On ne peut pas, nous en tout cas, nous ne voterons pas un tel rapport ! Nous, notre Groupe, je ne sais pas quelle est votre formation mathématique, M. RAVIER, si j'ai bien compris elle n'est pas très importante, parce qu'en mathématiques, ma spécialité, à partir de deux on est un groupe. Mais je vous expliquerai cela à l'interruption de la séance.

Maintenant, si vous permettez, on revient sur la question qui nous intéresse ici en tant que discussion. Ce rapport est un rapport qui est fait pour rester dans les règles qui nous sont proposées, mais elles n'avancent en rien sur la question du développement durable, ce qu'est le contenu de ce qu'il y a dedans et qu'on traite sous le terme de développement durable. Il est absolument évident que notre Groupe votera contre cette délibération.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. JOHSUA, pour cette intervention très mathématique.

Madame PONCET-RAMADE.-

Il s'agit du bilan de l'application de la loi Grenelle 2 de 2010, ce bilan est obligatoire au même titre que la présentation du budget. Donc on nous le présente, puisque ce bilan est obligatoire. Il n'y a pas de vote, mais il y a seulement un avis, avis favorable ou avis défavorable.

Il y a eu, certes, pendant la mandature précédente, des plans : un plan climat, un plan transport, un plan logement, un plan local d'urbanisme. Est-ce que l'on a bien respecté dans tous ces plans le développement durable, la pollution de l'air, le réchauffement climatique ? Grosso modo, je vais citer deux trois exemples : sur la qualité de l'air, au moment où à Paris on a pris des mesures, toute la télévision était mobilisée parce que l'on avait 50 microgrammes de particules fines, il y en avait 44 au boulevard Rabatau, le même jour, et personne ne s'est bougé, personne n'a rien fait, on n'a pas arrêté les voitures. On en avait 44, c'est 50 le seuil, donc on fera à 50 ! Le nombre de jours par an de pollution ne fait qu'augmenter et les deux endroits les plus pollués de Marseille, qui sont le boulevard Rabatau et le boulevard de Plombières, on sait tous que la pollution vient des voitures, on a doublé le passage des voitures. A Plombières, il y en a en haut et en bas, et à Rabatau, il y en avait en haut et maintenant il y en aura en bas aussi ! Mais bien entendu que le tunnel s'aère, que son trou d'aération est dans l'hôpital Saint-Joseph, ce qui est quand même bien pour les malades, cela leur fait du bon air ! Et donc la pollution, on a tout fait pour la doubler dans des endroits où elle était déjà grave.

Les déchets : on nous parle des déchets, on nous dit "c'est génial, on a recyclé (1 500 tonnes)", ouah ! Alors, moi, quand je vois les vrais chiffres du rapport sur les déchets, on a recyclé 6,58 % des tonnes, des milliers de tonnes que l'on a mis en déchets. Si on compte les encombrants, c'est 7,48 %. Je vous signale qu'il y a des villes où il y a 40 % de recyclage, il y a même des villes en Alsace qui ont 80 % des déchets recyclés. Donc on est loin du compte !

Pour l'éradication de l'habitat indigne, on a pris une grande mesure, donc on a décidé de traiter 450 immeubles, les plus insalubres, j'espère, pendant cinq ans. Donc pendant cinq ans, je dis 450 divisés par 5, cela fait 90. Donc on devrait rénover 90 immeubles par an. Or, en 2013, on en a rénové 30 et en 2014 on en rénovera 50. Donc, on est loin du compte !

Les récifs artificiels : ce sont les récifs que l'on place au fond de la mer pour attirer les poissons qui nichent dans ces récifs et donc cela permet de faire revenir la population des poissons dans la Méditerranée. Cela a un certain succès, cela fonctionne pas mal. Mais il y a quand même toujours dans cette Municipalité une grande différence entre le faire et le faire savoir ! Alors, "le faire" : on a mis 20 000 euros en 2013 de récifs artificiels. Mais on a dépensé 200 000 euros pour faire un colloque sur la pose des récifs artificiels ! C'est-à-dire que le "faire savoir" a coûté 200 000 euros et "le faire" a coûté 20 000 euros ! Vous voyez qu'il y a une bonne communication dans cette Mairie !

Les voitures de la ville : on sait qu'il y a de la pollution dans les villes, les gens mettent des voitures électriques. A Aix-en-Provence, vous avez pu voir des minibus électriques qui parcourent la ville pour desservir les personnes. Nous, vous savez ce que l'on a ? On a un vélo électrique ! Un vélo électrique pour 850 000 habitants ! Voilà ! Et ils ont acheté 5 voitures hybrides. Donc la dépollution de la ville ne viendra pas des voitures de la ville !

L'amélioration de l'habitat : il y a 15 000 logements de HMP qui doivent être rénovés. C'est toujours pareil, il nous en coûtera 72 millions sur dix ans, donc 72 divisés par 10, cela fait 7,2 millions, je vois qu'en 2013 on a donné 6 millions, donc un de moins, et en 2014 on en donnera 3 ! Donc, ce n'est pas demain la veille que les bâtiments de HMP seront rénovés ! Je vous remercie.

Monsieur RAVIER.

- Merci, Mme PONCET-RAMADE. Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune autre intervention*) Je suis sûr que chacun d'entre vous est venu dans cette Mairie pour assister et participer à ce Conseil d'Arrondissements soit dans une voiture électrique, soit en transport en commun. Je ne vous ferai pas l'affront de vous demander individuellement quel a été votre moyen de transport pour venir jusqu'ici ! Je mets aux voix ce rapport.

Madame PONCET-RAMADE.- C'est un avis, Monsieur.

Monsieur RAVIER.- Même si c'est un avis, on peut quand même se prononcer ! Qui est pour cet avis ? Qui soutient cet avis ? Qui ne le soutient pas et qui s'abstient ?

(*Réflexion de M. JOSHUA*)

Monsieur RAVIER.- M. JOHNSUA, nous ne sommes plus le 11 avril, il faut faire preuve de sérieux désormais et de discipline, même si le mot vous effraie !

VOTE SUR LE RAPPORT N° 14-25915-DEEU - 14-06 7S : IL EST CONSTATE L'EGALITE DES VOIX, L'AVIS EST REPUTE RENDU.

(*Vote "pour" du Groupe "En avant Marseille" (7 voix), vote "contre" du Groupe "Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts" et du Groupe "Front de Gauche" (7 voix exprimées, un absent non représenté), abstention du Groupe "Marseille Bleu Marine"*)

RAPPORT N° 14-25896-DDU - 14-07 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN – SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABIT - Concession d'aménagement - ZAC de Saint-Just - 4^e et 13^e arrondissements - Réalisation des bretelles routières Fleming / Meyer – Meyer / Maréchal Juin - Convention de subvention Marseille Provence Métropole / SOLEAM / Ville de Marseille - Approbation du programme des équipements publics modifié. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.

- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation de la convention de subvention prévoyant le versement à la SOLEAM par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'une subvention pour la réalisation d'une bretelle d'insertion entre le boulevard Flemming et la rue Meyer, et de la connexion de la rue Meyer avec le boulevard Maréchal Juin, à hauteur de 50 % du montant des travaux estimé à 2 439 840 euros TTC, soit un montant prévisionnel de subvention de 1 219 920 euros. Cette partie de la ZAC de Saint-Just en limite du 13^e arrondissement se situe en fait sur le 4^e arrondissement de la Ville de Marseille et ne fait donc pas partie de notre secteur. Je propose donc au Conseil d'Arrondissements de s'abstenir sur ce rapport.

Monsieur RAVIER.-

Merci, M. DUDIEUZERE, même si c'est moi qui mets le rapport aux voix.
Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*)

Monsieur RAVIER.-

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 14-25896-DDU – 14-07 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(*Vote "pour" du Groupe "En avant Marseille", du Groupe "Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts", et du Groupe "Front de Gauche", abstention du Groupe "Marseille Bleu Marine"*)

ADDITIF 1 – RAPPORTS DISTRIBUES EN SEANCE

RAPPORT N° 14-25968-DIRCA - 14-08 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST – Création d'un self et réaménagement de salles de classe, sanitaires et préaux pour les écoles élémentaires Saint-Gabriel 1 et 2, 22-30, boulevard Kraemer, 14^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 10 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.

- Bonsoir à tous et à toutes ! Rapport n°14-08 7S : ce rapport a pour objet l'approbation de l'augmentation de l'autorisation de programme à hauteur de 95 000 euros, pour les études et les travaux relatifs à la création d'un self et le réaménagement de salles de classe, sanitaires et préaux pour les écoles élémentaires Saint-Gabriel 1 et 2, dans le 14^e arrondissement. Le Conseil Municipal a approuvé l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité, année 2009, d'un montant de 1 250 000 euros pour ces études et travaux. Ces travaux sont actuellement en cours d'exécution.

L'accès pour les personnes à mobilité réduite est traité par la mise en place d'un ascenseur. Lors des travaux de réalisation de la cage d'ascenseur, et ce, après le coulage de la fondation en radier de cette même cage, est apparue une source naturelle qui n'avait pas été repérée lors des sondages d'études de sol et la fosse d'ascenseur est inondée. Donc, des études ont été réalisées et suite à ces études, il s'avère nécessaire de renforcer la cage d'ascenseur, de modifier des éléments de l'appareillage de l'ascenseur, ainsi que de protéger les fondations des venues d'eaux permanentes et de modifier l'accès sur la rue.

Toutes ces prestations n'étaient pas prévues initialement et sont à prendre en compte. Dès lors, il convient d'approuver l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2009, à hauteur de 95 000 euros pour les études et travaux, portant ainsi le montant de l'opération de 1 250 000 euros à 1 345 000 euros.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir soumettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur JOHSUA.-

Vous nous avez soumis des délibérations juste à l'entrée de la salle, donc ce sont simplement des questions, il y a toute une série de délibérations du même type sur les écoles. Je n'ai pas bien compris dans l'introduction de ma collègue, tout à l'heure, s'il s'agissait d'une reconduction d'études ou s'il s'agissait de travaux. Donc si je peux avoir la réponse à la question, après je ferai mon intervention.

Monsieur RAVIER.- Le rapport vous a été soumis quand même, non ?

Monsieur JOHSUA.- Non, pas celui-là.

Madame MASSE.- On l'a eu dans la salle.

Monsieur JOHSUA.- Mais ce n'est pas un reproche, Monsieur le Maire, je sais que cela arrive.

Monsieur RAVIER.-

D'autant que si ces rapports sont arrivés sur table ou en retard, ce n'est pas du fait de la Mairie de Secteur, mais de la Mairie Centrale. Donc, je regrette que vous n'ayez pas eu les détails. C'est donc une autorisation d'augmentation de l'opération de création d'un self de cantine pour les enfants et de travaux nécessaires pour traiter les problèmes d'infiltration d'eau.

Monsieur JOHSUA.-

J'ai bien compris, Monsieur le Maire, ceci c'est l'intitulé même, mais il est écrit aussi : "approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux".

Monsieur RAVIER.- C'est pour les travaux.

Monsieur JOHSUA.

- Très bien ! Alors, si ce sont des travaux, il faudra vérifier sur l'ensemble des autres si c'est aussi la même chose sur les délibérations. S'il s'agit de travaux que nous allons effectuer, nous allons évidemment voter pour ces travaux. Si c'est pour des études, nous allons voter pour, aussi, mais avec une remarque : c'est que les études, cela commence à bien faire ! Cela fait des années que ces écoles demandaient les travaux en question et la Mairie Centrale, alors ceci est vrai, Monsieur le Maire, ce n'est pas de votre responsabilité, il n'y a aucun doute là-dessus, d'ailleurs même le retard, je n'ai jamais dit que le retard était de votre responsabilité, mais voilà, on va nous faire cela en plusieurs fois, on va nous faire voter encore des études et des études. Si c'est cela, nous voterons parce que s'il faut faire des études, on fera les études, mais avec la remarque quand même que les gens ne supportent plus l'état de ces écoles.

Voilà, je ne sais pas si vous êtes d'accord avec cela, peut-être que oui. Mais cela étant dit, on votera "pour", parce que l'on ne veut pas bloquer cela, mais avec une remarque générale pour l'ensemble de ces rapports, en disant : si ce sont des travaux, il était temps ! Et si ce sont encore des études, c'est encore une alarme à tirer !

Monsieur RAVIER.- M. JOHSUA, je ne sais pas si vous avez au moins cette information, mais lors des travaux il est apparu une source naturelle, et à partir de là, des travaux nouveaux sont à réaliser...

Monsieur JOSHUA.- ...Je n'ai pas ceci, Monsieur le Maire.

Monsieur RAVIER.- Les dossiers nous sont arrivés en retard de la Mairie Centrale.

Monsieur JOHSUA.- Mais je n'ai pas dit que c'était de votre faute, il n'y a pas l'ombre d'un doute !

Monsieur RAVIER.- Je vous en remercie. Mais je vous en donne la raison.

Madame PONCET-RAMADE.-

Je voudrais quand même que l'on fasse une petite remarque sur le service d'appels d'offres, sur les entrepreneurs, etc., qui découvrent, quand même ils en sont déjà 1 250 000 euros de travaux, ce n'est quand même pas rien, et ils découvrent qu'il y a une source ! Il existe quand même une structure à Marseille qui s'appelle Bureau de recherches géologiques et minières, qui est à Luminy, que l'on peut aller consulter deux jours par semaine, c'est ouvert et gratuit, et on peut voir si on est en train de construire sur de l'eau ou non. La consultation est gratuite. On vous donne des planches et on vous dit où est votre maison, où est votre appartement, et s'il y a de l'eau en sous-sol et cela ne vous coûte rien ! Ils auraient donc peut-être pu regarder avant, je pense ! Ils ne sont pas trop intelligents.

Monsieur RAVIER.- D'autres interventions ?

Monsieur MIRON.-

Monsieur le Maire de Secteur, mes chers collègues, on ne peut pas attaquer sans arrêt la Municipalité, la Mairie Centrale, et les fonctionnaires qui font leur travail ! Ils sont très nombreux à faire leur travail, même si certains considèrent qu'ils ne sont pas très intelligents, c'est ce que vous venez de dire, je crois.

(Réprobations de Mme PONCET-RAMADE)

Monsieur MIRON.-

Je veux juste dire que quand on est ingénieur, on fait un certain nombre d'études pour réaliser des travaux. Et il se peut que lors d'un chantier, cela arrive, c'est arrivé sur un stade récemment, où de façon un peu profonde, enterrée, il y avait une ligne à haute tension, et le chantier a donc été arrêté. Cela se passe dans des écoles assez régulièrement, cela se passe sur un certain nombre de chantiers. Alors, il y a tous ceux qui critiquent toute la journée, il y a tous ceux qui disent "il n'y a qu'à", "il faut qu'on", et puis il y a ceux qui essaient de comprendre et qui rencontrent justement les ingénieurs de la Direction de l'Architecture et des Constructions de la Ville de Marseille et qui, avec eux, essaient de faire performer la machine administrative. Nous, on est de ceux-là. Je pense que Mme PONCET-RAMADE aura la gentillesse de penser que les fonctionnaires de la Ville de Marseille, et notamment les ingénieurs, parce qu'il s'agit d'eux, ne sont pas des benêts et ont l'intelligence aussi de leurs années d'études et de leur expérience. Bien sûr, il peut y avoir une erreur, mais elle n'est pas systématique.

Mme PONCET-RAMADE, vous êtes aujourd'hui, encore une fois malheureusement, dans la peau du donneur de leçons ! J'aurais bien aimé vous entendre, il y a quelques semaines, dans le passage à l'acte, plutôt qu'aujourd'hui de donner des leçons à la terre entière !

Madame PONCET-RAMADE.- Ce n'est pas une réponse !

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MIRON, pour ce petit rappel électoral que tout le monde aura compris, à partir d'un dossier qui intéresse d'abord les enfants et leurs parents sur leur sécurité et sur leurs conditions de restauration. Voilà l'objet initial du rapport. Je mets donc, si vous le permettez, ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-25968-DIRCA – 14-08 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER.- Merci pour cette unanimité qui fait chaud au cœur !

RAPPORT N° 14-25970-DIRCA - 14-09 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST – Création de blocs sanitaires et extension du préau de l'école élémentaire Malpassé Les Lauriers, 9, boulevard Marathon, 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 10 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.

- Rapport n°14-09 7S : ce rapport a pour objet la création de blocs sanitaires et l'extension du préau de l'école élémentaire Malpassé Les Lauriers, située au 9 boulevard Marathon, dans le 13^e arrondissement, ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2014, à hauteur de 270 000 euros, pour les travaux.

Actuellement, les enfants des différentes sections sont répartis sur deux cours de récréation dont l'une côté Sud qui souffre d'un manque de sanitaires. En effet, les 90 élèves issus des classes CLISS, CP et CE1 doivent utiliser le bloc existant situé à l'intérieur,

qui est composé de deux WC. La solution proposée consisterait à créer des sanitaires extérieurs, dans une zone délaissée contiguë à la cour, aménagés pour les filles, les garçons et les personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, les autres élèves se partagent l'espace de cour de récréation côté Nord dont le préau est actuellement inadapté au regard du nombre d'enfants à abriter les jours d'orage. C'est pourquoi il est proposé de projeter l'extension du préau existant par une structure aérienne "greffée" qui permettrait dans un même temps de couvrir l'escalier extérieur d'accès aux classes du 1^{er} étage, rendu dangereux par temps de pluie.

Il s'agit donc maintenant de réaliser les travaux de création de blocs sanitaires et d'extension du préau.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir soumettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.-

Merci, Mme D'ANGIO. Donc, des travaux pour assurer le confort, minimum d'ailleurs, et la sécurité des enfants de l'école élémentaire Malpassé Les Lauriers. Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*) S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-25970-DIRCA – 14-09 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 14-25969-DIRCA – 14-10 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST – Rénovation de la piscine Saint-Joseph Les Micocouliers, 10, chemin du Petit Fontainieu - 14^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux. Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 10 jours)

Monsieur DATTILO, rapporteur.

- Rapport n°1410 7S : conformément à l'article L.2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'augmentation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2011, à hauteur de 120 000 euros, pour les études et les travaux relatifs à la rénovation de la piscine Saint-Joseph Les Micocouliers, dans le 14^e arrondissement.

Le montant de l'opération sera ainsi porté de 1 350 000 euros à 1 470 000 euros.

Tous ces travaux sont actuellement en cours d'exécution avec une modification apportée au projet. Ceci passe par une modification du principe d'accueil en installant des casiers en lieu et place des locaux porte-habits, limitant ainsi tout contact entre le personnel municipal et le public.

Cette modification conduit à installer un système de sécurité incendie non prévu initialement. Il sera également installé un système de vidéosurveillance du bassin et de l'accueil. Ces prestations sont nécessaires à la sécurité du personnel et donc au bon fonctionnement de la piscine.

Dès lors, il convient d'approuver l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2011, à hauteur de 120 000 euros pour les études et travaux, portant ainsi le montant de l'opération de 1 350 000 à 1 470 000 euros.

Pour son financement, des subventions ont d'ores et déjà été obtenues du Département des Bouches-du-Rhône pour un montant de 203 514 euros et de l'Etat au titre de la DDU pour un montant de 90 000 euros. D'autres subventions seront sollicitées auprès des autres partenaires.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.-

Merci, M. DATTILO. La piscine des Micocouliers qui mérite d'être sauvée ! Je vois même que le Conseil Général et son Président participent à ce sauvetage. Après tout, on a sauvé la piscine où a appris à nager Mme Samia GHALI, c'est tout à fait logique que l'on sauve la piscine où a appris à nager Stéphane RAVIER, c'est bien la moindre des choses, et tant d'enfants !

C'est évidemment nécessaire puisque de nombreuses piscines ont fermé ou sont en voie de l'être, et dans un secteur d'une des villes les plus chaudes de notre pays, il est quand même curieux pour le moins que nous ne bénéficions que d'une piscine et demie ou deux et demie tout au plus pour 150 000 habitants, même s'il est quand même à remarquer que nous passons d'un budget de 1 million d'euros à 1 470 000 euros pour les travaux à réaliser. La somme est considérable, l'effort ne l'est donc pas moins !

Et nous constatons que les travaux sont nécessaires pour la sécurité des employés, des maîtres nageurs et autres, des utilisateurs de cette piscine. De mon temps, cela n'existait pas, on allait à la piscine pour apprendre à nager et pour se détendre. Aujourd'hui, on est obligé d'utiliser l'argent du contribuable pour assurer la sécurité y compris dans les piscines, triste époque !

Avez-vous des interventions à faire sur ce rapport ?

Monsieur JOHSUA.-

Monsieur le Maire, après vos commentaires, je vois que vous la connaissez bien, c'est la piscine dans laquelle j'amenaient mes enfants, c'est à 500 mètres de l'endroit où j'habite, donc je connais bien.

Je constate deux choses. Je voudrais d'abord faire un constat au niveau de la sécurité puisque vous avez abordé cette question. Bien sûr, il y a ce que vous dites, mais il y a surtout le personnel, et ceci n'est pas résolu, parce que sur le fonctionnement de l'affaire, il y a la protection des personnels par rapport aux actes d'incivilité que l'on peut connaître, mais il y a surtout le fait que les personnels soient en nombre suffisant pour faire en sorte que les piscines puissent être ouvertes dans des conditions tolérables ! Et cela ne résout pas ce problème-là ! Mais ce n'est pas ce que l'on nous demande aujourd'hui, ceci, je l'ai bien compris, mais je voulais quand même signaler le fait que dans deux mois ou dans trois mois, nous reviendrons dans la même discussion en disant

"cela ne marche pas", pour les raisons que je viens d'indiquer, et les caméras ne changeront en rien à cette question-là ! Il faut avoir du personnel, le service public, qui puisse faire en sorte de faire fonctionner ces piscines.

Et le deuxième commentaire, mais là je pourrais difficilement m'empêcher d'en parler, parce que les piscines, cela a fait quand même la vedette des débats sur notre secteur pendant très longtemps, il m'avait été dit dans plusieurs débats qu'il n'y avait pas de problème à la piscine des Micocouliers, je constate qu'il y en a quand même pour 1 470 000 euros, c'est bien que cela arrive, mais c'est tard, c'est tellement tard, comme tout ce que fait cette Mairie pour le secteur des 13^e et 14^e arrondissements !

Encore une fois, M. RAVIER, je vous donne acte que ce n'est pas votre responsabilité, mais il y a une responsabilité ! Et il faut quand même la noter ! Et cette responsabilité, ce n'est pas les habitants des quartiers qui n'ont pas pu utiliser cette piscine dans des conditions honorables pendant tellement de temps ! On va peut-être en sortir doucement, ce n'est pas mal, donc nous allons voter "pour", mais il faut quand même mettre les choses sur la table !

Monsieur MARI.

- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ferai juste une remarque de forme générique au Conseil, c'est que vos nouveaux élus n'ont pas l'expérience des Conseil d'Arrondissements, mais peut-être qu'à l'avenir il serait souhaitable de synthétiser les rapports le jour où nous en aurons 40 ou 50 rapports à l'ordre du jour, et lire in extenso les délibérations, cela peut peut-être alourdir le débat. Mais, bien sûr, c'est vous qui êtes maître de l'ordre du jour. C'est juste une petite remarque de forme.

Vous avez la chance, Monsieur le Maire, vous, d'avoir toujours votre piscine en ville, la piscine des Micocouliers ! La mienne, c'est à Malpassé que j'ai appris à nager, et la piscine de Malpassé, comme vous le savez, a été démolie !

Je voudrais juste aussi, comme M. JOHSUA, attirer l'attention de notre Conseil sur l'état déplorable de nos équipements sportifs dans notre secteur et plus particulièrement de nos piscines. Comme vous le savez, le déficit est évalué à 6 000 m² sur l'ensemble de la ville de Marseille. Pour notre secteur, le bilan de ces six dernières années, c'est la piscine de Malpassé démolie, la piscine de Château-Gombert démolie, la piscine de Frais Vallon ouverte six mois dans l'année, quand il n'y a pas des travaux à faire, la piscine de La Busserine ouverte aux clubs sportifs et très peu ouverte pour ne pas dire jamais ouverte au grand public, et la piscine des Micocouliers en travaux.

Ceci étant, nous sommes favorables à ce que ces travaux puissent permettre de retrouver une piscine digne de ce nom. On a noté que le Département avait participé au financement de ce projet ; la Région aussi, de mémoire, avait donné une subvention de 300 000 euros dans le cadre initial du projet.

Ce que je constate aujourd'hui, c'est que l'on prépare la candidature de Marseille au titre de Capitale Européenne du Sport et que l'état de nos équipements n'est pas vraiment un atout pour se qualifier à ce titre. Donc il faudra vraiment que le Maire de Marseille donne à l'Adjoint au Sport les moyens d'avoir des équipements de qualité dans ce secteur.

On nous avait parlé aussi d'un Plan piscines, en 2008, dans lequel on devait avoir des pôles aquatiques, puisque l'Adjoint au Sport nous avait expliqué que l'on ne raisonnait plus comme dans les années 60, avec des piscines au pied de chaque immeuble, que l'on avait des pôles aquatiques, avec des bassins doubles. Or, aux Micocouliers, je constate que l'on n'a pas un bassin double, on va avoir une pataugeoire, tant mieux, mais ce n'est pas un bassin double. Et en ce qui concerne le grand pôle aquatique du secteur Nord-est, on l'attend encore ! Peut-être que d'ici la fin de la mandature il verra le jour. Mais pour l'instant, on a simplement une délibération qui date de 2008 et qui est une déclaration d'intention.

Monsieur RAVIER.-

Merci, M. MARI. Je suis certain que M. MIRON va prendre un réel plaisir, en tout cas va se faire un devoir de nous répondre, et de vous répondre précisément. M. MIRON est Adjoint au Sport à la Mairie de Marseille, pour le public qui ne le saurait pas.

Monsieur MIRON.

- Adjoint au sport, aux grands événements sportifs et à plein de choses dans le domaine du sport. Monsieur le Maire de Secteur, en tout cas, une chose est sûre, c'est qu'à Marseille il n'y aura pas de piscine aux Catalans ! Ils ont déjà le Cercle des nageurs, et avec ce que voulait l'équipe d'en face, ce ne sera pas fait et tant mieux !

En ce qui concerne le Schéma directeur des piscines, et merci de me donner l'occasion de répondre puisque la dernière fois que je suis venu ici, dans cette Mairie, à l'invitation de personne d'ailleurs, il y avait une conférence de presse sur "le livre noir des équipements sportifs" comme si ici, dans le 13-14, tout était pourri, et comme si, ici, dans le 13-14, on ne faisait rien, et comme si ici, dans le 13-14, il n'y avait pas d'équipements sportifs ou pour le peu qu'il y avait, ils étaient pourris ! Et j'ai cherché à prendre la parole, mais bien sûr, personne ne m'a donné la parole ! La démocratie a été confisquée !

M. JOHSUA, ici, par exemple, s'est exprimé fortement. Je l'invite à aller voir en Corée du Nord comment cela se passe pour prendre le bain dans les piscines, je ne suis pas certain que l'accès soit aussi libre que dans les nôtres. Même si, je le concède, Monsieur le Maire de Secteur, cela pose quelques difficultés parce qu'il y a des gens peu recommandables qui de temps en temps viennent dans ces piscines et cela nous obligent à prendre un certain nombre de mesures de sécurité.

Celles que nous avons prises là, en tout cas pour la partie qui nous intéresse sur ce rapport, mais je reviendrai en amont comment nous avons réalisé ces travaux et comment nous les réalisons et pourquoi nous les réalisons, parce que c'est intéressant de dire le pourquoi, eh bien ses travaux sont réalisés parce qu'un maître nageur s'est pris un coup de couteau ! Je n'ai pas vu un seul élu, pas un seul, à part moi bien sûr, aller voir ce maître nageur, allait le rencontrer, aller voir sa famille, discuter avec lui. Pas un seul ! Par contre, dès qu'il y a deux trafiquants de drogue qui se trucident quelque part, là, la représentation majoritaire ancienne d'ici se précipitait devant les caméras de télévision ! Et ceci, c'est quelque chose que je n'apprécie pas outre mesure.

Alors, aujourd'hui, vous nous donnez encore des leçons ! Allez-y ! Continuez ! N'empêche que pendant six ans vous êtes vraiment dans l'opposition, quoi qu'il arrive et en ce qui nous concerne, on va mettre en place ! Et j'entends de-ci de-là : "ce n'est pas un double bassin, c'est une pataugeoire !" Mais c'est parce que l'on a demandé à la fois aux collaborateurs et aussi aux mamans ce qui était le plus favorable pour les enfants. Parce que quand même, l'intérêt, c'est aussi celui des enfants aussi !

J'entends aussi que l'on raconte tout le temps qu'ils ne savent pas nager. Donc c'est aussi que les plus petits puissent libérer la place pour que les plus grands, les adultes ou les enfants puissent se baigner tout l'été. Et c'est ce qui a été fait ! C'est comme ça que nous avons réalisé cet équipement-là.

Quant à, Monsieur le Maire de Secteur, dire qu'ici il n'y a pas de piscine, moi j'ai appris à nager aux Pierres Plates, je n'ai pas appris à nager dans une piscine, pas plus celle-là qu'une autre, et celle-là n'a pas été sauvée, on n'a rien sauvé du tout !

La logique du Schéma directeur des piscines, mais peut-être qu'on ne veut pas l'entendre, c'est qu'effectivement il y a des endroits où on a de l'espace et on peut construire un deuxième bassin. Et si vous permettez, j'en profite, quelques minutes, pour expliquer quelle est cette logique.

On a des bassins qui existent depuis très longtemps et qui sont en monobassin. Et donc ce qu'il faut, c'est arriver là où cela est possible à mettre deux bassins. Pourquoi deux bassins ? Justement pour pouvoir doubler la capacité pour les écoles, à condition que l'Inspection Académique ait le personnel suffisant pour apprendre à nager aux gamins. Parce que l'on a beau expliquer que c'est la Mairie de Marseille qui apprend à nager aux enfants, c'est faux ! Ce sont les professeurs des écoles, les instituteurs qui apprennent à nager aux enfants ! Vous allez me dire : "ce n'est pas normal". Très bien, mais ce n'est pas moi qui ai fait les règlements ni les lois, ce sont les Ministres de l'Education. Et particulièrement, aussi, les syndicats de l'Education qui sont, eux, très réservés pour récupérer l'ensemble des prérogatives qu'ont les professeurs des écoles, ce qui est bien normal, et donc ces syndicats ont souhaité que ce soit les professeurs des écoles. Donc ce sont les professeurs des écoles qui apprennent les enfants à nager.

Et si la moitié des enfants qui rentrent au collège ne savent pas nager, c'est ce qui est dit, cette moitié-là, c'est la moitié qui a suivi le cursus de l'Education Nationale, c'est-à-dire ceux qui sont allés apprendre à nager avec leurs professeurs. Et s'ils ne savent pas nager, c'est bien qu'il y a un problème avec les professeurs et pas un problème avec les bassins.

Deuxième volet : ce qui est intéressant aussi, c'est que l'on oublie que le soir, parce que les pratiques ont évolué, je suis certain qu'ici il y a de nombreux nageurs, en tout cas je vais régulièrement nager, y compris à la piscine des Micocouliers, sans prévenir de mon arrivée, sans dire que je suis là et sans dire à quelle heure je viens. Et je fais ceci sur l'ensemble des piscines de Marseille. Cela me permet aussi, en dehors de faire du sport, de vérifier que les choses marchent bien.

Pour ce qui est donc de la piscine des Micocouliers, elle aura ce deuxième bassin et celui-ci sera destiné, l'été, pour que les enfants puissent là aussi profiter de cet apprentissage. Et l'intérêt d'avoir deux bassins, le soir, c'est qu'un bassin est destiné aux clubs, parce que, mine de rien, si le soir à partir de 19 h, puisque les piscines sont ouvertes entre midi et deux et de 17 h à 19 h au grand public, si le soir à partir de 19 h elles sont ouvertes aux clubs, c'est bien parce qu'il y a des gens des clubs qui veulent pratiquer, sauf à dire que, mais pendant des années je ne l'ai jamais entendu, alors je l'entends aujourd'hui, cela commence à venir, mais pendant des années on ne m'a jamais dit cela, tout le monde se plaignait : "il n'y a pas de piscine", mais l'explication de texte personne ne l'a ! Et sauf à dire que les clubs n'ont pas leur place le soir et que seul le grand public a sa place, il me semble logique que l'on puisse là aussi mixer les pratiques, d'où l'intérêt de fabriquer des deuxièmes bassins !

Et pourquoi cela ne va pas assez vite ? Cela ne va pas assez vite parce que, d'une part, cela coûte un certain montant d'argent, vous le voyez, 1,5 million pour faire quelques travaux, et donc on a investi depuis la dernière mandature, de mémoire, 18 millions d'euros dans les travaux divers pour les piscines et pour les maintenir. Et maintenant nous allons passer à la création d'un certain nombre de sites. Et nous avons prévu effectivement aussi que sur les 13-14 il y ait des aménagements particuliers.

Je voudrais rappeler aux camarades d'en face que chez REBSAMEN, ville de 150 000 habitants, à Dijon, il y a trois piscines dans la ville, pas plus qu'ici, pas moins qu'ici ! Donc, on n'est peut-être pas les meilleurs, mais en tout cas on fait attention en écoutant les gens, à ce qu'il faut mettre en œuvre. Alors, cela ne va peut-être pas vite, mais en tout cas, cela va dans les clous, cela va dans les règles et cela va dans le droit. Et avec le Maire de Marseille, Jean-Claude GAUDIN, les choses sont faites dans les règles et le droit.

Et j'entends de-ci de-là tout à l'heure que l'on réclamait ici une Commission d'appels d'offres. Monsieur le Maire de Secteur, c'est à vous, cette responsabilité, mais je ne suis pas certain qu'une Commission d'appels d'offres pour 15 000 euros, ce soit là aussi une suspicion obligatoire ! On peut très bien faire confiance aux gens qui sont à la fois l'administration, un Directeur Général des Services qui est à vos côtés, et aux élus de tout bord qui, me semble-t-il, doivent être en responsabilité et peuvent tout à loisir quand même, non seulement ils sont adultes, mais être aussi responsables de leurs actes et de leurs prises de décisions.

J'espère que ces éclaircissements auront profité à l'ensemble de l'assemblée et bien sûr, je suis à disposition s'il faut rajouter plusieurs couches pour le sport.

Monsieur RAVIER.- La couche, M. MIRON, est assez épaisse comme ça, et ces éclaircissements nous ont tous éclairés !

(M. JOHSUA demande de nouveau la parole)

Monsieur RAVIER.-

M. JOHSUA, je suis navré, mais si l'on répond à une réponse, ce n'est plus une expression de Conseil d'Arrondissements, mais un débat. Personnellement, j'ai toute la nuit, ce n'est pas un problème, mais il n'est pas certain que ce soit le cas pour tout le monde.

Monsieur JOHSUA.- Ce sera court !

Monsieur RAVIER.-

Je vous ai donné la parole, je n'ai pas dit que je vous la redonnais, la preuve c'est que je ne vous la redonne pas, autrement on n'en sort plus ! Vous vous êtes exprimé sur le dossier. Selon ce que vous allez répondre, cela va sûrement titiller et M. MIRON va vous répondre ou quelqu'un d'autre qui aurait oublié un point, et on ne va pas en sortir ! On a bien de quoi boire et grignoter ici, mais il n'y a pas de quoi se nourrir tous et de tenir jusqu'à demain matin !

Donc, M. JOHSUA, je regrette, mais je ne puis vous donner une seconde fois la parole sur le même dossier. Et comme M. MARI me l'a proposé, synthétisons ! Et si les Conseillers fraîchement élus se permettent de donner un petit peu des détails, c'est aussi pour permettre au public qui est venu nombreux ce soir, plus calme que celui qui est venu il y a quelques semaines ou quelques jours, d'être éclairé sur les dossiers que nous présentons. Il est vrai que lorsque l'on va passer à 40 voire 50 dossiers, il vaudra mieux synthétiser, mais aujourd'hui il n'y en a pas beaucoup, autant prendre un peu de temps ! Je mets donc ce rapport aux voix pour les travaux de la piscine des Micocouliers.

LE RAPPORT N° 14-25969-DIRCA – 14-10 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER.- Merci pour eux ! Comme quoi, beaucoup de mots pour être clairement tous d'accord ! Mais il y a des explications qu'il fallait sans doute donner.

RAPPORT N° 14-25973-DIRCA – 14-11 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS – Reconstruction du groupe scolaire et requalification du stade de la Busserine – Saint-Barthélémy – 14^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 10 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.-

Rapport 14-11 7S : ce rapport a pour objet dans le cadre de l'opération de construction du groupe scolaire et du stade de la Busserine à Saint-Barthélémy, 14^e arrondissement, l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2011, à hauteur de 161 000 euros, relative à l'équipement en mobilier et informatique du groupe scolaire et du stade de La Busserine. Le montant de l'opération est ainsi porté de 16 200 000 euros à 16 361 000 euros. Le montant serait réparti comme suit : 130 000 euros, mobilier école et stade, et 31 000 euros, équipement informatique.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*)

S'il n'y a pas d'intervention, M. JOHSUA, vous êtes sûr ? Bien ! Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 14-25973-DIRCA – 14-11 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER.-

Merci ! En espérant que les efforts consentis, ce qui est tout à fait normal, de reconstruire une école ne seront pas anéantis par des dégradations diverses ou des vols de ce matériel informatique tout neuf sorti de la poche du contribuable. Je suis certain que l'on saura apprécier, ici comme ailleurs, dans ces quartiers comme dans les autres, l'effort consenti par les contribuables marseillais. Ce rapport est donc adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

RAPPORT N° 14-26000-DSJ - 14-12 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES – Institution d'un médiateur municipal à la Ville de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 10 jours)

Monsieur LAMY, rapporteur.

- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille. Ce rapport a pour objet l'institution d'un médiateur municipal à la Ville de Marseille.

En effet, dans le cadre d'une démarche de rapprochement de l'administration municipale et des citoyens, la Ville de Marseille envisage de se doter d'un médiateur municipal. Proche du terrain, privilégiant les liens d'écoute et les solutions de bon sens et d'équité face à d'éventuels dysfonctionnements ou lenteurs de l'administration, le médiateur municipal devra contribuer à améliorer les rapports entre l'administration et les usagers, en donnant son éclairage et en proposant des solutions afin de réduire les litiges. Son action s'inscrit dans le cadre général de la médiation administrative. Personnalité indépendante et d'expérience, ni juge ni arbitre, le médiateur municipal aura pour rôle d'essayer de trouver une solution à l'amiable entre un administré et l'administration municipale en cas de différend.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. LAMY. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Monsieur JOHSUA.-

Monsieur le Maire, je constate une chose depuis le début, je ne suis pas encore très familier, mais je constate que toutes les introductions du groupe Front National consistent à développer le rapport, sans jamais poser aucune question, sans jamais faire aucune critique, et je vous ai vu m'interdire la parole tout à l'heure, alors que j'allais répondre à M. MIRON, ce qui me confirme une deuxième chose, que j'avais vue déjà à l'autre précédent Conseil d'Arrondissements, un peu agité, je vous l'accorde, c'est que la collaboration que vous avez avec M. MIRON sur l'ensemble des questions...

(Rires et applaudissements dans la salle)

Monsieur RAVIER.- Le mot "collaboration" !

Monsieur JOHSUA.-

Vous m'avez empêché de répondre à M. MIRON alors que j'allais vous donner acte et vous poser une question, à vous, M. RAVIER, puisque sur les questions des piscines, dans tous les débats, vous avez une position, et vous n'avez pas dit un mot ! Donc c'est une question que je ne peux pas ne pas remarquer, puisque j'ai débattu avec vous, j'en ai débattu souvent, je sais que sur cette question vous abondez, comme moi, sur la situation que nous avons dans ces arrondissements ! Et vous n'en dites pas un mot ! Tous les rapporteurs du Front National, il n'y a pas une question sur la délibération que nous avons ici.

Et, M. MIRON, je suis allé voir le Monsieur qui a été poignardé, je ne sais pas pourquoi vous vous autorisez à dire une chose pareille, j'y étais, moi, alors que, quand un jeune de 16 ans qui n'avait rien à voir avec l'affaire, a pris une balle perdue, vous y étiez ? Si vous y étiez, c'est parfait ! Moi aussi, mais... *(suite inaudible)*. Je ferme cette parenthèse.

Et j'en viens maintenant à une question quand même sur cela : on va nous mettre un médiateur, c'est très bien, nous, on est "pour". Mais quels moyens va-t-il avoir ? Est-ce que c'est marqué dans les délibérations ? Qu'est-ce qu'il va avoir quoi ? Il va avoir un secrétaire, il va avoir des moyens, il va avoir des financements ? Pourquoi le Groupe Front National ne pose pas ces questions ? C'est quand même stupéfiant ! On est où, là, ici ? On débat de quoi ?

Pourquoi le Groupe Front National ne pose pas ces questions ? C'est quand même stupéfiant ! On est où, là, ici ? On débat de quoi ? On va faire voter sur le principe, mais en pratique qu'est-ce qui va se passer ? Oui, il faut un médiateur, mais en même temps il faut bien savoir ce qu'il va faire, et comment il va le faire, et pourquoi il va le faire ! Tout ceci n'est pas indiqué ! Nous allons voter "pour" parce que sur le principe, on ne peut pas aller contre. Mais je trouve un peu bizarre cette collusion qui s'installe, qui se confirme, si vous voulez, depuis un certain temps. Et je ne doute pas qu'elle va se confirmer encore sur ces années à venir !

Monsieur MARI.-

Monsieur le Maire, vous nous avez souvent taxés d'UMPS et effectivement, l'UMPFN est en marche, comme l'a dit M. JOHSUA ! Juste, sur ce rapport, pour redevenir plus sérieux, je ferai juste une remarque sur le rapport. Il est bien indiqué dans ce rapport : "Personnalité indépendante et d'expérience, ni juge ni arbitre, le médiateur municipal aura pour rôle d'essayer de trouver une solution à l'amiable entre un administré et l'administration municipale en cas de différend". Donc je voulais simplement avoir l'assurance de nos collègues de la majorité que la personnalité sera bien une personnalité indépendante et non pas un recalé des listes "Marseille en avant" encarté à l'UMP ! Voilà. Je voulais simplement avoir cette assurance.

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il une volonté de répondre aux suspicions ou aux interrogations de M. MARI ?

Monsieur MARI.- Ma question n'est pas innocente !

Monsieur MIRON.-

Il est temps, Monsieur le Maire de Secteur, mais je n'ai pas de conseil à vous donner, que vous appliquiez vous aussi le règlement, il faut que l'on vote un règlement, comme au sein de la Ville de Marseille, pour que les temps de parole soient limités ! Parce que, je veux bien tout entendre, mes oreilles y sont habituées, mais il y a quand même des choses où l'on a du mal, on a vraiment beaucoup de mal au bout d'un certain nombre d'années à écouter certaines personnes dire tout et n'importe quoi !

Juste pour répondre sur le médiateur. J'ai entendu que le médiateur serait peut-être, en tout cas c'est ce que j'ai lu dans les médias, serait M. José ALLEGRINI. Pour rassurer M. MARI, en tant que Trésorier de la Fédération UMP des Bouches-du-Rhône, je vous garantis que M. José ALLEGRINI n'est pas adhérent de l'UMP des Bouches-du-Rhône ! Ainsi, vous le savez, c'est dit, c'est fait !

Quant à M. JOHSUA, Monsieur le Maire, il suffit de lire l'intérieur du document : il y a à la fois la Charte des médiateurs des Collectivités Territoriales, puis un certain nombre d'articles où il est fait référence à des moyens qui sont mis à disposition par la Mairie Centrale, et même un relais sur chaque Mairie de Secteur, donc qui fera que sur le 13-14 il y aura aussi, et c'est tant mieux, la présence d'un médiateur !

Monsieur RAVIER.-

Merci, Messieurs ! M. JOHSUA, je ne vous ai pas redonné la parole, mais je vous l'ai accordée. Alors, s'il faut appliquer à la lettre le règlement intérieur, je veux bien, je ne suis pas contre, mais que voulez-vous, je suis un démocrate ! Je suis un républicain ! Je suis pour que tout le monde puisse s'exprimer ! Donc j'ai plutôt tendance à accorder la parole le moment venu à

celles et ceux qui me la demandent, considérant que nous sommes tous, sans exception, des élus, et que nous sommes tous porteurs de convictions, et qui ont obtenu un soutien lors des dernières consultations électorales et que nous méritons tous de nous exprimer.

Alors, c'est peut-être un petit peu à vous aussi de vous autodiscipliner et cela commence par ne pas répondre, à ne pas vouloir répondre à ce qui a été dit ou à synthétiser vous aussi, de manière à ce que tout le monde puisse remplir son rôle d'élu et défendre ses convictions, et surtout défendre l'intérêt général et non pas l'intérêt partisan, que je ne peux m'empêcher quand même de mettre de côté dans ce rapport puisque vous vouliez que l'on donne un avis. Que voulez-vous ? Peut-être que vous faites des microsiestes, M. JOHSUA, et que lorsque nous nous exprimons, à ce moment-là, vous ne perceviez pas les remarques qui sont exprimées ! J'en ai exprimé pour la piscine des Micocouliers.

Pour ce dossier qui a été présenté, j'ajouterai donc que le Groupe Front National Marseille Bleu Marine votera "contre", car nous estimons qu'il s'agit là, encore une fois M. ALLEGRINI n'a peut-être pas sa carte à l'UMP, mais on ne peut s'empêcher de penser qu'il s'agit là de replacer un ami ou un compagnon de route qui n'a pu être reconduit et qui trouve là peut-être, sans doute, selon nous, un moyen de rester dans le giron municipal, aux frais du contribuable, dans une action qui ne nous semble pas être pertinente, les médiateurs municipaux devant contribuer à améliorer les rapports entre l'administration et les usagers.

Il faut expliquer maintenant à certaines catégories de la population qu'il ne faut pas aggraver les employés municipaux, qu'il ne faut pas faire ceci, enfin les règles élémentaires de la vie en société, du respect d'autrui. Ont-ils besoin d'un médiateur municipal ? Je ne le crois pas ! Mais peut-être que M. ALLEGRINI a besoin d'un emploi.

Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26000-DSI - 14-12 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du Groupe "En avant Marseille", vote "contre" du Groupe "Marseille Bleu Marine", abstention du Groupe "Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts", et du Groupe "Front de Gauche")

Monsieur RAVIER.-

"Collaboration", il y a des termes qui sont très marqués ! Donc oui, mais enfin "collaboration", on ne va pas non plus s'autocensurer, ce mot n'est pas encore retiré du Petit Robert ou du Larousse, il fait encore partie du vocabulaire et il y a ceux qui l'utilisent de façon très choisie. Libre à eux de rester dans le passé, il ne faudra pas qu'ils s'étonnent d'être écartés du futur !

Nous allons examiner un dernier dossier, qui nous a été remis en séance. Il est quand même présenté à notre Conseil d'Arrondissements et rapporté par Mme D'ANGIO, et nous allons vous dire, M. JOSHUA, ce que nous en pensons.

ADDITIF 2 – RAPPORT RECU LE MARDI 22 AVRIL 2014 - RAPPORT DISTRIBUE EN SEANCE

RAPPORT N° 14-26009-DVSCJ - 14-13 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – Confirmation de la priorité municipale en faveur de l'Education et de l'Ecole. Demande à l'Etat d'un moratoire pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Engagement du doublement de l'effort municipal de lutte contre l'échec scolaire. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 5 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.

- Rapport n°14-13 7S, qui vient de nous être remis. Ce présent rapport a pour objet de faire le point sur l'action de la Municipalité en faveur des écoles maternelles et élémentaires, de confirmer la priorité de l'éducation pour le présent mandat municipal et demander à l'Etat de bénéficier d'un moratoire pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et d'engager le doublement progressif de l'effort municipal pour la lutte contre l'échec scolaire. Voici dans les grandes lignes la présentation de ce rapport.

Monsieur le Maire, concernant ce rapport, nous ne pouvons pas émettre d'avis, vu qu'il vient de nous être remis, notamment quand il concerne un dossier aussi important, engageant 445 écoles et des milliers d'enfants. Donc le Groupe Front National Marseille Bleu Marine ne participera pas au vote.

Monsieur RAVIER.- Très bien ! Merci, Mme D'ANGIO. Je suppose qu'il y a des interventions ?

Monsieur JOHSUA.-

Monsieur le Maire, je pense que de concert, tous, nous pouvons contester sur le fait qu'effectivement des rapports d'une telle importance ne nous sont pas remis avant, mais ce n'est pas seulement celui-là ! Si vous voulez que l'on soit concis et que l'on aille à l'essentiel, autant que l'on puisse avoir les documents avant ! Moi, je ne les ai pas eus ! Je ne sais pas qui les a eus, mais moi je ne les ai pas eus ! Je les ai eus en rentrant ici. Donc évidemment, malgré ma capacité de lecture rapide, il y a une limite ! Mais sur ce rapport, vous avez entièrement raison, Madame, c'est encore plus scandaleux que sur le reste de nous demander de nous prononcer ainsi.

Cela étant dit, nous allons quand même voter "contre". Je vous dis pourquoi : parce que ce rapport est d'une grande importance. Bien entendu, il va y avoir un nouveau débat au Conseil Municipal, on l'a bien compris, mais dès maintenant nous voulons nous exprimer contre cela ! Il y a un mélange dans ce rapport. On nous demande de nous exprimer sur la question des rythmes scolaires et de savoir s'il faut avoir un moratoire sur cette question, s'il faut le reporter, au moins le reporter jusqu'à maintenant. Cela a toujours été la position du Front de Gauche : il est impossible d'appliquer cette réforme avec les moyens qu'a la Ville de Marseille, qui sont extrêmement faibles, et pour d'autres raisons, mais il est impossible de le faire, et il est impossible en général parce que c'est une mauvaise réforme ! Donc on espère bien que le Gouvernement, le plus vite possible, arrêtera la réforme en question !

Mais on ne nous demande pas seulement cela dans ce rapport ! On nous demande d'apprécier positivement la politique scolaire menée par la Municipalité sortante et donc la Municipalité à venir. Il n'en est pas question ! Cette politique est un des points les plus scandaleux des échecs de la Mairie sortante, on ne va pas repartir six ans avec cette même politique !

En conséquence, je pense, malgré le fait que nous sommes d'accord sur la question du report de la réforme des rythmes scolaires, nous voterons "contre", je suis un peu étonné, mais le Front National fait ce qu'il veut, mais nous, nous sommes "contre" ceci et nous appelons évidemment un maximum de personnes à dire : là, il faut être contre cette politique-là, parce que nous avons déjà un bilan, un bilan qui est ancien, nous savons ce qu'il en est et on nous demande de porter un avis positif sur ce qui a été fait, et en plus, de recommencer la même politique ! Donc pour être concis, Monsieur le Maire, pour aller à l'essentiel de l'essentiel, pour résumer, je suis "contre" !

Monsieur RAVIER.- Voilà qui est clair !

Monsieur MARI.-

Je suis gêné parce que j'ai ce rapport depuis hier, je l'ai reçu par mail, excusez-moi, comme tous les Conseillers Municipaux. Donc j'ai eu un petit peu le temps de le travailler. Bien sûr, on interviendra longuement au Conseil Municipal et je pense que l'ensemble des Groupes interviendra. Le sentiment que j'ai, c'est que ce rapport a été rédigé effectivement à la gloire de la politique municipale en matière d'éducation, et également c'était aussi un tract de l'UMP, il a dû être rédigé à la Fédération UMP des Bouches-du-Rhône ou chez M. COPE.

En ce qui concerne les rythmes scolaires, aujourd'hui, Monsieur le Maire de Marseille nous dit qu'il respectera la loi et rien que la loi. On voit, dans le cadre de ce rapport, qu'il n'est pas en possibilité de respecter la loi. On comprend quand même la difficulté, dans une ville comme Marseille de 800 000 habitants, de pouvoir mettre en œuvre une telle réforme, dans une ville endettée, et je rappellerai que nous sommes la ville la plus endettée de France, 2 300 euros de dette par habitant, un déficit structurel d'équipements sportifs et d'équipements culturels. Donc on comprend la difficulté que la Ville a à mettre en œuvre cette réforme et on comprend ce moratoire.

Il y a quand même une réalité, c'est que la Ville n'a en réalité rien anticipé. La Ville de Marseille n'a pas réalisé de concertation avec les acteurs de la communauté éducative. La Ville de Marseille n'a pas organisé de concertation avec les employés municipaux, qui sont également concernés par cette réforme.

L'estimation du coût des rythmes scolaires à Marseille, en année pleine, comprise entre 23 et 27 millions d'euros, est fantaisiste, il n'y a aucune étude, je ne peux même pas dire "une étude sérieuse, il n'y a aucune étude qui indique ce coût. La seule étude qui existe, c'est celle de l'association des Maires de France, qui est une association tout ce qu'il y a de plus neutre politiquement, qui a évalué à 150 euros par an et par enfant le coût de la réforme des rythmes scolaires, ce qui conduirait la Ville de Marseille à une somme de 11 millions d'euros. Et encore c'est une somme brute. Vous savez aussi que l'Etat s'engage à verser 90 euros par enfant et par an, même s'il est vrai que ce n'est que la première année, la CAF quant à elle 43 euros par enfant et par an. Donc, cette réforme ne coûterait pas la somme envisagée.

Aujourd'hui, j'ai l'impression que dans cette réforme, le seul absent, c'est l'intérêt de l'enfant. Cette réforme, tous les spécialistes le disent, le passage à 4 jours et demi en termes de rythme scolaire va dans l'intérêt de l'enfant. Et nous, j'ai l'impression que le seul absent de cette réforme des rythmes scolaires à Marseille, c'est l'intérêt de l'enfant. On l'évoquera un petit plus au Conseil Municipal, on aura l'occasion d'avoir un débat plus approfondi.

En tout cas, bien sûr, notre Groupe votera contre le rapport proposé.

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur MIRON.-

Monsieur le Maire de Secteur, mes chers collègues, M. JOHSUA, on va collaborer, vous êtes contre, nous aussi on est contre la réforme ! On ne souhaite pas l'appliquer, c'est clair, c'est net. Le Maire de Marseille l'a dit avant les élections, pendant les élections et on l'applique après les élections !

Pour vous qui n'êtes pas champion des mathématiques, j'ai cru comprendre tout à l'heure par rapport à la création de votre couple et pas de votre groupe, je vous rappelle quand même que les chiffres sont là : il y a 445 écoles à Marseille et pour ces écoles, cette réforme impose un certain nombre de moyens humains, impose un certain nombre de moyens financiers et, au-delà, impose aussi un certain nombre de moyens humains ayant des compétences particulières validées par des diplômes sur un temps très court. En gros, il faudra trouver plusieurs centaines, et je dis bien "plusieurs centaines", de personnes pour travailler, avec des diplômes particuliers, sportifs, culturels, divers et variés, pour une heure et demie par jour !

Et puis que fait-on le mercredi après-midi de tous les clubs sportifs ? On leur coupe l'herbe sous le pied ? Puisqu'il n'y aura plus d'accès dans les clubs sportifs. Je vois un certain nombre de dirigeants ici. Il semble que cette réforme, qui a été inventée encore

par un Ministre qui n'est plus là, il paraît qu'il va se présenter aux élections bientôt, cette réforme, nous, on n'en veut pas, on veut un moratoire ! Voilà, nous, on veut un moratoire sur cette réforme.

Et je vous rappellerai, M. JOHSUA, par rapport à votre cursus mathématique, que le Maire de Marseille, Jean-Claude GAUDIN, a eu la majorité dans six secteurs sur huit. Donc, s'ils étaient aussi nombreux, que ce que vous voulez bien le dire, à critiquer les différentes politiques menées, aujourd'hui on n'aurait pas été dans la majorité municipale, ce qui, pour nous, nous va très bien ! Vous en prenez pour six ans, il va falloir quand même aussi bien vous mettre dans la tête, vous avez le libre choix de donner votre avis bien évidemment, mais vous mettre dans la tête aussi que vous n'êtes pas dans une majorité ! C'est nous qui sommes dans la majorité ! Et si cela ne vous convient pas, dans six ans on verra qui le sera ! En attendant, il y a les européennes, puis l'année prochaine il y en a d'autres, et là, vous allez encore avoir une leçon de mathématiques, certainement !

Monsieur RAVIER.-

Merci, M. MIRON, pour ces prévisions électorales du mois prochain et ces éclaircissements.

Si le Groupe Front National Marseille Bleu Marine ne participe pas au vote, évidemment c'est une question de forme, déjà. Pour nous présentez ce dossier, certains d'entre vous l'ont reçu ce dossier par mail, pour celles et ceux qui avaient transmis aux services leur adresse mail, mais tous ne l'ont pas encore fait, ce qui a conduit certains d'entre vous à découvrir ce dossier aujourd'hui même. Mais l'avoir reçu hier, cela reste en dehors des délais surtout pour un tel dossier.

Surtout, M. MIRON, je regrette, mais je ne crois pas me tromper, j'ai le souvenir d'avoir entendu en début de campagne électorale, Monsieur le Maire en exercice et candidat peut-être pas encore déclaré à ce moment-là, rappeler, ce que personne ne lui conteste, qu'il est un républicain et que lorsque la loi serait votée, il appliquerait la loi, y compris dans ce domaine de la réforme des rythmes scolaires. Et puis, il a évolué, sans doute a-t-il pris conscience de l'ampleur de la tâche, de l'ampleur de l'enveloppe financière, de l'ampleur des conséquences matérielles que vous avez évoquées, ne serait-ce que par l'utilisation nécessaire des équipements sportifs ou autres, ou l'animation que nous avons dans notre secteur, peut-être qu'à ce moment-là, il a réalisé que ce ne serait pas possible en l'état, rejoignant également le Front de Gauche, le Front National, vous voyez comme l'on collabore, M. JOHSUA, intelligemment, en bons républicains que nous sommes, et avec les représentants de la majorité municipale, pour convenir que l'eau, ça mouille, que le feu, ça brûle et qu'une telle réforme relève plutôt de l'idéologie que de la prise en compte des réalités !

Sur ces paroles de bon sens, je m'autocongratule, je mets aux voix ce rapport qui nous propose un moratoire.

VOTE SUR LE RAPPORT N° 14-26009-DVSCJ - 14-13 7S : IL EST CONSTATE L'EGALITE DES VOIX, L'AVIS EST REPUTE RENDU.

(Vote "pour" du Groupe "En avant Marseille" (7 voix), vote "contre" du Groupe "Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts" et du Groupe "Front de Gauche" (7 voix exprimées, un absent non représenté), non-participation au vote du Groupe "Marseille Bleu Marine")

Monsieur RAVIER.-

Bien sûr, je précise aussi, pardonnez-moi le vote a eu lieu, que notre Groupe se prononcera sur le fond lui aussi au Conseil Municipal.

Sur ces paroles chaudement républicaines, sans oublier de remercier le public, les présidents de CIQ, les associations sportives et tous les habitants du secteur qui se sont déplacés pour écouter nos débats, en vous remerciant toutes et tous, Mesdames et Messieurs les élus, je vous souhaite une excellente soirée ! La séance est levée.

Je vous remercie et je remercie également les services pour leur travail et notamment le Directeur Général des Services et tout l'ensemble des Services pour leur travail quelquefois effectué dans la douleur, au vu des dossiers qui nous arrivent tardivement ! Merci et bonne soirée à tous !

La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 19 h 45, par M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur.

* * *